Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023



ID: 056-215601691-20230926-20230927-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

COMMUNE DE PLOUHINEC

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

Présents: Mmes Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Maud COCHARD, Cathy CORVEC, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwenn LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Date de convocation 20 septembre 2023

Date de publication

Absents:

2 octobre 2023

Mmes Audrey PESSEL et Sidonie BOUSSEMART, Messieurs Jean-Marc CHABROL, Jean-Jacques GUILLERMIC et Jean-Philippe CHAVANE DE DALMASSY.

Nombre de conseillers

votants 27

en exercices 29 présents 24

Procurations:

Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Monsieur Pierre STEPHANT Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC donne pouvoir à Madame Stéphanie LE SQUER

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2023-09-2.7 - DENOMINATION DE VOIE

Rapporteur: Pierre STEPHANT

La Loi 3 DS du 21 février 2022 (art. 169) ainsi que l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales imposent à toutes les communes, quelle que soit leur importance, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits sans distinction public-privé.

Le nom du « Parc résidentielle de loisirs de Saint-Cornély » situé au lieudit La Mare aux Canards prête à confusion avec les lieudits situés à proximité, La Lande de Saint-Cornély ou La Fontaine de Saint-Cornély. Par conséquent, il convient de nommer et numéroter cette future voie comme suit, afin de clarifier la localisation de ce dernier et de lever d'éventuels doutes, notamment pour les services de Secours :

- Parcelle ZT nº426: 19 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº428: 1 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº429: 2 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°430 : 3 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°431: 4 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº432: 5 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº433: 6 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°434: 7 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°435: 8 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº436: 9 Rue de la Mare aux Canards

- Parcelle ZT n°437: 10 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº438: 11 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº439: 14 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº440 : 17 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº441: 18 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°442: 16 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°443: 15 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº444: 13 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº445: 12 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°446: 24 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº447: 23 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº448 : 22 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº449 : 21 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT nº450 : 20 Rue de la Mare aux Canards

La présente délibération sera transmise au Service Départemental des Impôts Foncier du Morbihan (S.D.I.F.), secteur Lorient.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 24 août 2023,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- NOMME cette voie « Rue de la Mare aux Canards » ;
- NUMEROTE comme proposé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

ID: 056-215601691-20230926-20230927-DE

Fait en mairie le 26 septembre 2023 Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LACHAT

La secrétaire de séance Emmanuelle JEHANNO



